

#### REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2005-527 DU 22 AOUT 2005

Portant Nomination et Promotion à titre Exceptionnel, Civil et Etranger Dans l'Ordre National du Bénin

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT CHEF DU GOUVERNEMENT GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 2005-052 du 04 Février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BIOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim;
  - VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin;
  - VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
  - VU l'Extrait du Relevé N° 32 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du Mercredi 10 Août 2005;
    - Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin;

### **DECRETE**:

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Est nommée et promue à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du Vendredi 12 Août 2005, date de sa réception dans l'Ordre, Madame Ursula FUNK, Directrice Résidente de la Coopération Suisse au Bénin en fin de séjour.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 août 2005

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim,

13

### Salomon D.E. BIOKOU

<u>Ampliations</u>: PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSEE 1.